

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: 5

Artikel: Des fortifications en Suisse. Part III
Autor: Fraisse, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 5

Lausanne, le 1^{er} Mars 1880.

XXV^e Année.

SOMMAIRE. — Des fortifications en Suisse, III, p. 97. — Société fédérale des officiers de carabiniers, p. 104. — Services d'infanterie en 1880, p. 105. — Nouvelles et chronique, p. 112. — Avis, p. 112.

SUPPLÉMENT (comme armes spéciales). — Tableau des écoles militaires en 1880.

DES FORTIFICATIONS EN SUISSE

III

Examinant maintenant la portion de notre zone frontière sur laquelle on suppose que Français et Allemands devraient en venir aux mains, nous voyons que, d'une part, de Schaffhouse à Delle par l'âle, elle longe l'empire d'Allemagne sur un parcours d'environ 160 kilomètres, et que d'autre part, de Delle à Genève, elle touche à la France sur une longueur de 210 kil. C'est donc une ligne d'environ 370 k. qu'il faudrait fortifier.

Au point de vue géographique et tactique rien ne semble d'abord plus aisés.

D'une part, comme principes dirigeants, il n'y a qu'à suivre simplement les conseils que nous donna le général Dufour; son opinion a plus de valeur que toute autre en la matière :

« Occupons, dit le savant général¹, les passages que la nature a rendus les plus difficiles par quelques *petits* ouvrages bien conditionnés, et nous serons tranquilles sur ces points, trop resserrés pour que l'ennemi puisse déployer contre nos retranchements tout l'appareil de sa supériorité.

» Faisons en sorte qu'un même ouvrage barre plusieurs passages, en interceptant la communication principale où viennent aboutir les sentiers secondaires. Alors, sans trop affaiblir l'armée active, nous aurons fermé avec peu de dépense une grande étendue de frontière, et forcé l'agresseur à n'entrer que par les ouvertures les plus larges et les plus accessibles. Maintenant, sa marche est prévue, ses routes sont obligées; on peut donc, en choisissant des *positions centrales* au point de convergence des principales vallées, se préparer à le recevoir et à lui opposer tout ce qu'a d'avantages celui qui combat avec toutes les armes réunies, sur un terrain connu et préparé de longue main, contre celui qui, privé souvent d'une partie de son artillerie et de sa cavalerie, débouche d'un défilé pour se déployer sur un champ de bataille qu'il n'a pas étudié, où il peut à chaque pas tomber dans des embuscades et sur lequel il ne s'avance qu'avec crainte. »

De son côté, Jomini s'exprime comme suit :

« L'idée de ceindre toutes les frontières d'un Etat de places fortes très-rapprochées est une calamité..... On peut réduire les maximes

¹ De la fortification permanente, pag. 256.

de cette partie de l'art aux principes ci-après : Un Etat doit avoir des places échelonnées sur trois lignes depuis la frontière jusque vers la capitale. Trois places en première ligne, autant en seconde et une grande place d'armes en troisième ligne, près du centre de puissance, forment un système à peu près complet..... Dans les pays de montagnes, de petits forts bien situés valent des places.¹

Passant à l'application de ces sages préceptes à la frontière suisse de l'ouest et du nord, on ferait sur chaque route traversant la zone frontière, près du col ou du passage du fleuve, un solide fortin ou blockhaus, en piquetant dans ses alentours des fossés ou redoutes complémentaires qui pourraient s'improviser en cas de besoin; puis, plus en arrière, des ouvrages de repli plus étendus devant servir, si possible, chacun à deux ou trois fortins-frontières et, pour cela, être placés préférablement aux carrefours de routes principales, de voies ferrées, ainsi qu'aux passages de cours d'eau.

On aurait ainsi, pour le front nord-ouest et ouest, une quinzaine d'ouvrages sur deux lignes, autour desquels nos troupes de l'armée active pourraient se lever et se former avec plus de sécurité que si le terrain était complètement libre comme il l'est aujourd'hui.

Mais ce problème, si simple en apparence, se complique bientôt d'éléments s'y rattachant plus ou moins directement et qui constituent quatre facteurs principaux dont il n'est pas possible de faire abstraction.

C'est d'abord celui des effectifs en personnel, matériel, approvisionnements à affecter à ces ouvrages; car de ces effectifs dépendront les dimensions, la nature et, à certains égards, l'emplacement à un ou deux kilomètres près desdits ouvrages. Et il est difficile de fixer le chiffre de ces effectifs sans s'occuper de l'emploi même de l'armée et de ses fractions, par conséquent du programme général des opérations à suivre.

D'après quelques propositions faites dans la presse, 5 à 600 hommes seraient affectés aux ouvrages de première ligne, probablement le double à ceux de deuxième ligne, de sorte que cette mesure préliminaire absorberait déjà une douzaine de mille hommes, dont les trois quarts risqueraient d'être complètement inutilisés dans les premières affaires. Puis, à qui confierait-on l'importante mission de garder ces ouvrages, en l'absence de troupes de garnison comme en possèdent quelques pays ? Serait-ce à nos divisions d'élite déjà si réduites, ou à notre landwehr si négligée, si peu exercée depuis la réorganisation de 1874 ?... Ainsi dès les premiers pas l'élaboration d'un projet d'ouvrages-frontières soulève de graves questions d'organisation d'armée, de répartition de troupes, de stratégie, de politique militaire, si l'on ne veut risquer de marcher en aveugle et de soigner le superflu au détriment du nécessaire.

Vient ensuite le facteur émouvant et plus palpable des devis, des

¹ *Précis de l'art de la Guerre. 1^{re} partie, chapitre III. Des forteresses.*

dépenses de construction, d'armement, d'entretien, de garde. Celui-ci tient également aux décisions à prendre sur l'emploi de l'armée et la répartition des forces aux diverses opérations en perspective. Il en est de l'argent comme des effectifs de troupes. On n'en a jamais trop pour les moments décisifs.

Si l'on pense, par exemple, n'avoir à défendre sérieusement que la frontière et sa zone immédiate, si l'on a l'intention de livrer là une ou deux batailles décisives, alors qu'on n'hésite pas à affecter le gros de nos ressources de budget comme d'effectifs à cette zone. Il faudra faire les ouvrages des deux lignes, surtout ceux de seconde ligne, plus considérables, et mettre beaucoup de soin à établir entre eux de bonnes et sûres communications *latérales*, afin de ramener sur un ou deux points menacés les forces qui seraient éparpillées sur toute la circonférence. Dans notre Jura, quelques-unes de ces routes *latérales*, qui seraient indispensables pour éviter de trop longs détours, coûteraient passablement d'argent.

Si l'on croit au contraire que ce n'est pas sur cette zone frontière que notre armée doit jouer son va-tout, sauf les circonstances favorables, si l'on croit qu'il serait plus aisé et plus sûr d'obtenir une grande concentration de nos troupes en *arrière* de cette zone plutôt que sur cette zone, on n'aura pas besoin d'ouvrages aussi considérables, soit de première, soit de seconde ligne, ni d'autant de communications *latérales* entre eux, mais bien de routes *perpendiculaires*, dès la frontière à l'intérieur, routes déjà existantes et qui seraient perfectionnées à peu de frais.

Ainsi, suivant le mode de défense du territoire qu'on adoptera, les dépenses nécessitées par les premiers ouvrages et par les communications à établir, soit entr'eux soit avec les grandes localités de leur voisinage et du centre du pays, pourront varier notablement. Pour avancer la besogne et arriver à fixer les diverses opinions à cet égard, il serait désirable qu'on pût indiquer à peu près le montant des sacrifices auxquels la Suisse se résoudrait en faveur d'un réseau complet de fortifications.

On a parlé de 12 millions de francs pour la frontière de l'Ouest. A ce taux, le soin des autres frontières porterait le chiffre total à une quarantaine de millions de francs. Ce serait excessif, car il n'y aurait encore rien de fait pour l'intérieur; l'œuvre serait incomplète, incohérente, et à reprendre plus tard *ab ovo* avec beaucoup de faux frais.

Nous pensons qu'avec 10 millions de francs de plus, soit un capital d'environ 50 millions de francs, consacré à la création de l'ensemble du réseau, en quelques séries d'ouvrages bien coordonnés, on obtiendrait un dispositif de beaucoup supérieur, complet, méthodique, s'appliquant à toutes les frontières et à toutes les éventualités.

Si l'on note que notre force militaire actuelle représente, soit par son matériel soit par sa rente budgétaire, une valeur d'au moins 400 millions de francs, on ne saurait trouver exorbitant de vouloir y ajouter 50 millions pour doubler ou tripler sa productivité, c'est-à-dire ses chances de succès au moment critique.

En s'y prenant d'avance, et en utilisant pour les constructions plusieurs cours et services militaires ordinaires ou extraordinaires de diverses armes, on réduirait la dépense de 20 à 25 %. Puis l'on pourrait encore, peut-être, pendant l'augmentation nécessaire du budget, procéder exceptionnellement, à titre de moyen extrême, à quelques réductions correspondantes, comme l'a demandé M. le conseiller national et major d'état-major Ryniker.

Quoiqu'il en soit, tant qu'on n'aura pas abordé d'une manière plus positive la partie financière du problème dans son ensemble et formulé des chiffres de devis comparatifs, il y a lieu de craindre qu'on n'avance guère vers une solution satisfaisante ; les projets et avant-projets de MM. les officiers du génie et de l'état-major risqueront de rester à l'état de simples et précieux renseignements scientifiques.

Pour notre part, désirant prêcher aussi d'exemple, nous dirons que le système de dispositif central et rayonnant que nous estimons le plus convenable et le seul rationnel en principe, se deviserait à environ 53 millions de francs au maximum, dont 43 à 45 millions pour une grande place centrale, 4 à 5 pour des défenses-frontières, y compris celles des lacs et cours d'eau, et 3 à 5 pour des ouvrages intermédiaires à l'intérieur.

A la rigueur, ces chiffres pourraient être réduits ou échelonnés en plusieurs séries de constructions plus ou moins urgentes ; mais la proportion entre les diverses séries ne devrait pas être altérée, car elle découle elle-même d'une répartition d'effectifs et de matériel aux opérations actives et aux points d'appui, en fonction de l'ensemble du dispositif et des objectifs probables.

Un troisième facteur de complications commence avec le choix précis des meilleurs emplacements d'ouvrages de seconde ligne. Si ceux de première ligne sont nettement indiqués par la nature du terrain, il n'en est pas de même de ceux plus en arrière, qui doivent non-seulement servir de repli aux premiers, mais être en bonne communication soit entr'eux soit avec des points importants plus en arrière encore. Déterminer ces points importants est indispensable, et leur détermination ne saurait être indépendante du programme général des opérations à effectuer. Donc encore ici la question se généralise dès qu'on veut procéder à l'application en due connaissance de cause.

Enfin, le quatrième facteur tient à une particularité de notre frontière de l'ouest.

Deux grandes villes, Bâle et Genève, sont sur la frontière même ; d'autres localités populeuses sont à proximité, et elles ne semblent pas pouvoir être traitées comme les cols solitaires de St-Cergues ou des Verrières. Qu'en fera-t-on, ainsi que de Porrentruy, de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de la Vallée de Joux, de Nyon ? Les considérera-t-on comme des centres de résistance sur lesquels on ferait replier les postes voisins, ou seulement comme des positions de chicane, comme de forts avant-postes destinés, ainsi que tous les

autres de la frontière, à retenir les colonnes ennemis pendant quelques jours, pour faciliter la concentration de notre armée active sur des positions favorables du pied du Jura ?

De la réponse à cette question dépendra la possibilité d'une notable variante dans le système à choisir, et MM. les officiers spéciaux qu'on charge d'élaborer un projet d'ouvrages-frontières auront à demander tout d'abord des directions précises sur le rôle qui devra être attribué à ces localités populeuses de première ligne.

Si l'on décidait de les défendre à outrance, il faudrait disposer en conséquence les ouvrages et les routes s'y raccordant, et savoir si cette défense se ferait par des garnisons indépendantes, à former *ad hoc* et d'avance, ou par des détachements plus ou moins momentanés de l'armée active ?

Si l'on décidait le contraire, il faudrait dire aussi où, quand et comment on évacuerait leurs ressources de guerre, arsenaux, magasins, matériel, chevaux, recrues, volontaires, caisses publiques, etc., pour qu'ils ne tombent pas en la possession de l'ennemi quand le coup de main redouté se produirait.

Toutes ces questions sont à examiner avec soin et à résoudre en plusieurs points importants avant de pouvoir mettre sérieusement la main à l'œuvre, même seulement sur la ligne d'extrême frontière, si l'on tient à ne pas dépenser plus tard beaucoup d'argent en adjonctions et modifications aux fondations premières.

A cet effet, le mieux serait, selon nous, de mettre tous les points frontières, villes, villages, cols et défilés déserts, sur le même pied, c'est-à-dire ne devant fournir qu'une défense locale, à outrance par une petite garnison de sûreté bien approvisionnée, tandis que le surplus des défenseurs se retireraient sur l'ouvrage ou point de repli de deuxième ligne. De plus, et pour le moment, nous laisserions en dehors du dispositif l'extrémité sud du Jura, Genève, Nyon et la Vallée de Joux, région assez éloignée de la zone prétendue menacée pour n'y être pas rattachée directement. Nous n'y ferions également rentrer que la portion de la ville de Bâle la plus voisine des ponts, juste de quoi les garer d'une surprise analogue à celle du général Dedon en 1813.

Ainsi réduite, la première ligne se bornerait à 7 ou 8 forts ou groupes d'ouvrages. Trois d'entr'eux seraient à Bâle même et plus en amont sur le Rhin, à double front; les autres échelonnés dans le Jura jusqu'à Vallorbes, sur des points connus de nos états-majors et qu'il n'est pas nécessaire, en attendant qu'on sache si l'on décidera ou ajournera leur construction, d'indiquer ici ni de discuter d'avance dans les journaux.

Chaque ouvrage ou groupe d'ouvrages aurait au moins un solide fortin blindé, complètement fini, constamment armé, approvisionné et gardé, plus quelques lignes, redoutes, avancées, etc., complémentaires qui pourraient n'être qu'ébauchées ou piquetées et où prendraient position les renforts mobiles.

Dans ces limites, le dispositif de première ligne serait simple et

relativement économique. Pouvant être promptement exécuté, il parerait aux dangers que quelques personnes paraissent craindre prochainement dans ces parages ; enfin, il pourrait, par la suite, se rattacher soit au système de dispositif-frontière — qui n'est pas le nôtre, nous devons le répéter, — soit au système central, moyennant qu'on n'y affectât pas au-delà de un à deux millions de francs, au lieu de douze, ni plus de 60 bouches à feu, non compris les pièces de campagne, ni un effectif de garnison dépassant six mille hommes dont la moitié au moins de landwehr.

Plus vite on se mettra à l'œuvre, plus on aura de chances d'y procéder économiquement et utilement. En tout cas on se bercerait d'étranges illusions en croyant pouvoir faire le nécessaire au moment du besoin ; aussi, nous ne saurions trop recommander les excellents conseils à cet égard, donnés récemment par un vétéran distingué de l'arme du génie, M. W. Fraisse, constructeur des ouvrages de St-Maurice et du Valais. L'honorable et savant ingénieur dans une lettre adressée à la *Gazette de Lausanne* s'exprime comme suit :

J'ai lu avec le plus vif intérêt les articles que vous venez de consacrer à la défense de notre neutralité en cas de guerre entre nos puissants voisins. Les observations que vous présentez d'après la brochure de Zurich que vous annoncez, sont non-seulement justes, mais de la plus haute importance.

Quoique depuis longtemps je ne fasse plus partie de notre petite armée suisse, je m'en suis trop occupé jadis pour ne pas y prendre encore un sérieux intérêt.

Il semble, à voir la manière dont on exerce nos milices, après une réorganisation importante et intelligente dans toutes les branches du service, que l'on veut réellement être en mesure de défendre notre patrie et ne pas manquer, cas échéant, à ce devoir impérieux de toute la population. La valeur de nos ancêtres a fondé la Suisse et l'a maintenue jusqu'ici, malgré des difficultés souvent bien grandes ; nous devons à nos ancêtres et à notre patrie de nous montrer à la hauteur de cette belle partie de notre histoire.

Or, parmi les prévisions qui doivent préoccuper nos autorités, les fortifications à construire en divers points sont au nombre des plus importantes ; dans ce sens j'abonde dans le sens de la brochure de Zurich.

Dans l'état actuel des choses, les grandes puissances qui nous entourent peuvent, en un moment donné, jeter sur nos frontières des masses considérables de troupes et cela avec une telle promptitude que nous n'aurions pas le temps de mettre nos milices en position de les combattre utilement, et encore moins de faire quelques préparatifs de défense ou de simples fortifications passagères sur les points menacés. Quelque peu que cela soit, encore faut-il un peu de temps pour éléver le moindre parapet ou un fortin quelconque. Or, ce temps indispensable pourrait nous manquer. L'ennemi chercherait d'ailleurs à nous surprendre à l'improviste pour rendre nos efforts inutiles.

Si cela est vrai pour de simples travaux de fortification passagère, cela est encore plus vrai pour des travaux durables, de fortification permanente. On ne taille pas des rochers, on ne construit pas des murailles ou des remparts suffisants, sans y mettre bien des mois et quelquefois des années ; or, ce temps, quel qu'il soit, il est plus que probable qu'on ne nous le laissera pas, ensorte que je pense toujours comme je l'ai toujours pensé quand j'avais l'honneur de faire partie de notre armée, que

c'est avec raison qu'on se préoccupe en Suisse de fortifier certains points de notre territoire, à l'abri desquels nos milices aient le temps de se rassembler et d'organiser leur défense.

On dira que notre neutralité est solennellement garantie par l'Europe, mais dans un temps où on a si hautement proclamé que la force prime le droit, il est sage de ne pas nous endormir sur cette garantie.

En vous adressant ces lignes, Monsieur le rédacteur, je n'ai eu pour but que d'exprimer mon adhésion générale aux idées émises dans vos articles et appeler l'attention sur une observation sur laquelle j'ai souvent insisté dans ma correspondance de service : je veux parler du temps indispensable à l'exécution matérielle de tout ouvrage de fortification, d'où il résulte que c'est en temps de paix qu'il faut étudier et construire. En temps de guerre il est trop tard.

Lausanne, le 28 janvier 1880.

W. FRAISSE,
ancien officier du génie.

Bien que l'auteur de la lettre ci-dessus n'entre pas dans l'examen des détails, nous croyons savoir qu'il ne serait point partisan d'un dispositif qui sacrifierait tout à la garde de la frontière. Comme Dufour, qui fut son chef direct, comme Jomini, le grand maître en la matière, deux experts qui n'ont été égalés par aucun écrivain du jour ni d'aucun pays, M. Fraisse admettrait sur le front de l'ouest quelques petits ouvrages frontières bien situés et bien construits, avec un ou deux appuis plus en arrière. Dans un temps comme le nôtre, où l'on n'est que trop porté à décorer du nom de progrès toute innovation coûteuse et grandiose, nous estimons qu'il y a profit à peser mûrement les opinions des anciens officiers.

Pour conclure, nous résumerons le débat actuel en sept préceptes renfermant aussi nos vœux quant à la solution du problème :

1^o « Autant une place bien située favorise les opérations, autant les places établies hors des directions importantes sont funestes : c'est un fléau pour l'armée qui doit s'affaiblir à l'effet de les garder, et un fléau pour l'Etat qui dépense des soldats et de l'argent en pure perte. » (Jomini, *Précis I*, 3, 26).

2^o Un dispositif de forts et forteresses, si bien établi qu'il puisse être, n'assure pas la victoire ; il aide à l'obtenir par le moyen des masses mobiles qu'il couvre, appuie ou recueille ; il empêche un échec de devenir un désastre ; il permet de tenter des revanches et de prolonger la lutte. Il doit donc être aussi économique que possible des forces actives et se lier intimement au programme général des opérations probables. Un dispositif qui ne remplit pas ces conditions ne vaut absolument rien, et loin de dépenser des millions pour le créer, il faudrait en donner le double pour s'en préserver.

3^o Tant que la Suisse n'a pas une base d'opérations centrale, tant qu'elle ne sait pas où mettre en sûreté ses ressources et réserves de guerre des zones frontières et où concentrer des magasins, arsenaux, dépôts de personnel, etc. pour ravitailler 200,000 combattants pendant quelques mois, elle ne possédera pas, avec ou sans muraille de Chine, un état militaire sérieux, comparativement à celui de ses quatre grands voisins.

4^o Quelques fortins-frontières et un ou deux appuis de seconde ligne peuvent, moyennant réduction au minimum de l'argent, du matériel et des effectifs à leur affecter, rentrer dans tous les dispositifs de défense et dans tous les programmes d'opérations. Ils peuvent donc être construits en tout temps, et le plus vite sera le plus économique.

5^o Toutefois, avant l'exécution, l'autorité supérieure devrait posséder un avant-projet complet provenant non d'officiers spéciaux, mais d'une commission d'hommes d'état et d'affaires, d'organisateurs, de financiers, etc. Quand ceux-ci auraient précisé de leur mieux le but de la guerre, conséquemment esquissé son programme général, déterminé nos places de dépôts, c'est-à-dire nos points importants, alors commencerait utilement la tâche des militaires et des ingénieurs pour serrer le problème et le mener à sa solution la plus technique, sous réserve peut-être de révision financière.

6^o De l'examen comparatif des ouvrages nouveaux de la France et de l'Allemagne sur leurs zones voisines, celle-là se barricadant chez elle comme une caisse de banque, tandis que celle-ci ne garde jusqu'au Rhin le terrain de la revanche que par les troupes de Metz et de Strasbourg, de cet état de choses tirer la conclusion que l'armée française s'apprête à envahir l'Empire allemand par la Suisse, est inadmissible. Si cet épouvantail peut servir à aiguillonner l'étude de la question en général, il ne doit en tout cas peser d'aucun poids dans l'élaboration d'un projet d'ensemble et dans la fixation de ses détails.

7^o Elever des ouvrages importants sur toute notre extrême frontière nous exposera peut-être à une joûte de représailles et de compléments qui pourrait devenir fort onéreuse et qu'il vaut la peine de prévoir. Ne les éléver que sur la frontière française serait, en outre, tenir inégale la balance de la neutralité helvétique et risquer d'aigrir ces représailles aux dépens de notre modeste budget. Dans les circonstances présentes, commencer l'entreprise par Bâle comme pivot, pour l'étendre simultanément sur le Rhin et dans le Jura, semblerait le plus convenable, tout comme un peu de mesure dans le projet de montrer à nos voisins la gueule de nos futurs gros canons ne paraîtrait pas hors de propos.

Société fédérale des officiers de carabiniers.

Le jury chargé d'apprécier les solutions données aux questions mises au concours par la Société suisse des officiers de carabiniers, jury composé de MM. les colonels Kottmann, Feiss, et lieutenant-colonel v. Mechel, a terminé son travail et a soumis au comité de la société les propositions suivantes, qui ont été adoptées :

1^{re} question. « Les prescriptions pour les exercices de tir de l'infanterie, » telles qu'elles sont fixées par le règlement et les plans d'instruction, » répondent-elles au but ?

» Est-il désirable, au moins pour les carabiniers, de continuer même » après les écoles de recrues le tir à conditions et de quelle manière ? »

Deux travaux ont été présentés, lesquels, bien qu'ils ne prétendent pas résoudre la question, méritent cependant une récompense.